NOUVELLES RÉFLEXIONS D'UN CITOYEN, SUR LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

J'ADMIRE moins aujourd'hui les sacrifices sans bornes des deux premiers ordres, que les motifs généreux qui les y déterminent; nous avons tous été témoins, dans la séance du 4 août, de l'enthousiasme patriotique qui animoit l'Assemblée Nationale: il sembloit voir alors la synagogue et les apôtres recevant l'Esprits-saint qui les éclairoit, et qui les portoit à répandre par-tout le salut et la vie. J'aurai toujours peine à me persuader que, sans la puissante influence d'un invisible ressort, une réunion d'idées se soit subitement emparée de l'esprit de tant d'individus, si divisés jusqu'alors; je

suis encore à concevoir comment l'opulence s'anéantit d'elle-même, avec plus de courage et d'ardeur que n'y auroient apporté ses ennemis les plus jurés. Le chien fidèle qui porte à son maître le dîner qu'on lui confie, attend du moins qu'on l'attaque pour se déterminer à en prendre sa part : la nécessité de tout céder lui paroît plus dure que celle de n'en abandonner que la partie qu'il ne peut plus défendre. Automates animés, l'instinct seul dirige vos démarches ; vos idées ne franchissent point les bornes de votre vie ; vous n'obtenez point les droits de l'immortalité : l'homme seul, la plus parfaite de toutes les créatures, peut justement y prétendre ; il rougit même d'une comparaison qui l'offense : lui seul a droit de survivre à lui-même ; les fastes de son siècle consacrent ses vertus et sa gloire ; il vit pour elle plus encore que pour lui ; elle anime son courage, le relève lorsqu'il est

abattu, et l'emporte souvent au-delà des bornes d'une obscure modération, qui le confondroit dans la foule qu'il s'efforce de percer. Tel est sur-tout le caractère des François ; ils vont toujours au-delà du bien auquel ils contribuent ; il leur suffit de l'appercevoir pour l'opérer.

Des Justices Seigneuriales.

Quelques réflexions sur l'anéantissement des justices seigneuriales m'ont paru dignes d'un jugement général : je crois en mon particulier que sous quelques rapports, elles étoient plus à l'avantage du peuple qu'elles ne pouvoient y préjudicier. Tout ce qui tend à conserver les propriétés, à les soustraire au dégât de ceux que la nécessité porte à nuire à la société, me paroît en général un bien difficile à remplacer ; et sous ce point de vue, je ne pourrois que trouver une con-

solante tranquillité dans la vigilance des gardes soldés par le dépositaire de la justice qu'il faisoit administrer en son nom. La police, qu'il avoit intérêt de maintenir où il se croyoit en droit de commander, l'engageoit à la faire scrupuleusement exercer: les petites contestations ne devenoient pas de grandes querelles, par la facilité de les terminer à leur source. Le peuple, dans les campagnes, veut et doit être, sinon commandé, du moins éclairé sur ses intérêts comme dans ses disputes. Le juge obtenoit sa confiance par son autorité plus encore que par sa justice. Quelle qu'en soit la cause, il opéroit le bien. Une considération plus sensible se trouvoit fondée sur l'avantage qu'avoient les justiciables, d'être rapprochés de leurs juges, relativement à de petits intérêts dont la discussion ne leur auroit permis, ni la cessation de leurs travaux, ni de grands frais pour la voir terminer. J'aurois plutôt de-

siré qu'on étendît la considération et l'emport de ces petits tribunaux. qui connoissant mieux les lieux qu'ils habitent, les mœurs et les usages qui leur sont propres, portent des jugemens plus assurés. Peut-être même, sous ce point de vue, l'Assemblée Nationale, en détruisant les justices seigneuriales, prendra-t-elle en considération ces réflexions, que je ne présente que comme les doutes d'un citoyen animé de tout le zèle que m'inspire la nation dont je m'honore d'être membre.

De la Chasse.

Les droits exclusifs m'ont toujours paru contraires à la liberté individuelle: celui qu'avoient les seigneurs et les nobles, de poursuivre le gibier sur toutes les possessions renfermées dans l'étendue de leur fief, au dépens du produit dû aux travaux de leurs propriétaires, présentoit aux yeux des

citoyens de la capitale, une idée de despotisme et d'esclavage qui n'a jamais frappé les habitans des campagnes qui s'en trouvent éloignés. Les environs de Paris sont couverts de gibier destructif par son effrayante population. Dans les provinces, il est si rare, que la faculté qu'auroit le cultivateur de le détuire, deviendroit un abus plus dangereux par ses inconvéniens, qu'il ne trouveroit de profit à le poursuivre. Il faut connoître ces climats, pour savoir le danger que doit inspirer à l'honnête citoyen la liberté du port d'armes pour toutes les classes: les plus petites divisions occasionneroient des guerres civiles, par la facilité de l'attaque et de la défense; la plus légère dispute produiroit un meurtre; celui que l'éducation ne contient pas, se croit tout permis pour sa défense: nul principe ne retient la violence de ses passions, excitées presque toujours par le vin qu'il se permet sans

mesure, et auquel il s'abandonne avec d'autant plus de facilité, qu'il se croit justifié par les forces qu'il croit en obtenir, mais qui les diminue.

L'espoir d'ailleurs qu'auroit un cultivateur, un manœuvre indolent, de se dédommager de son repos, par le produit et le fruit de son adresse, le dégoûteroit de ses travaux ordinaires; les forêts seroient remplies de gens qui finiroient bientôt par se dédommager sur leurs semblables, du foible produit que leur enleveroit à la longue une destruction générale.

C'est avec peine alors qu'ils se trouveroient forcés de reprendre des fonctions plus pénibles: ne seroit-il pas à craindre qu'ils ne devinssent plus nuisibles qu'utiles à la société? Ces raisons, developpées avec plus de force et d'étendue, me portent à croire que nos Représentans vont travailler à prévenir ces abus, lorsque les importans travaux qui les occupent leur

auront permis de travailler à les détruire.

De la Pêche.

J'ai toujonrs regardé comme une propriété sacrée, celle qui ne répugne point au droit naturel. Les petites rivières traversent souvent au préjudice du propriétaire, le terrain qu'il cultive : ne seroit-il pas juste alors qu'elle fît partie de sa possession, que le profit qu'il en retire le dédommageât de ces ravages. Les propriétés dérivent souvent des concessions gratuites. Les réserves étoient le prix de ces concessions ; celle donc de jouir exclusivement d'une partie quelconque de son bienfait, peut et doit être justifiée par cette cause ; en est-il de plus belle ? Les grandes rivières seules ont donc pu mériter l'attention de nos Représentans : il est juste de les rendre au peuple à qui elles appartiennent, en desirant toujours qu'il ne

se livre point trop à des profits apparens, au dépens d'un bonheur réel qu'il a droit d'attendre des grands moyens d'y contribuer par des travaux plus importans.

Les droits anéantis et rédimés, l'abolition des main-mortes, est un bien trop réel aux yeux de tous ceux qui ont le cœur sensible, pour ne pas trouver dans ces lois, la pureté des motifs et le respect que nous devons à ceux qui les ont si sagement établies.

Sur la suppression de la vénalité.

Voilà donc enfin les plus honorables fonctions du citoyen rendues au mérite, arrachées à la source de l'or, à son crédit sur l'opinion! Les vrais talens vont seuls servir de titres à celui qui prétend à la superbe prérogative de juger ses semblables. Graces en soient rendues aux généreux Représentans de la plus belle des nations; elle

étoit seule digne de cet effort, elle seule pouvoit anéantir le droit d'acheter des fonctions inappréciables pour ceux qui sont dignes de les remplir.

Ne nous plaignons pourtant pas de ces magistrats qui, pendant plusieurs siècles, nous ont montré l'exemple de la pureté de leurs mœurs, et d'une grande assiduité à remplir les plus pénibles devoirs. Ne nous plaignons pas du désordre qu'ils ont porté dans les finances : convenons, au contraire, que de tous les serviteurs de l'état, les parlemens étoient les plus désintéressés, et que l'honneur seul faisoit tout le prix des fonctions importantes, qu'ils remplissoient avec autant d'assiduité qui si chaque moment leur eût valu de l'or.

Ne nous plaignons pas de l'abus qu'ils ont fait du pouvoir qui leur étoit confié : ils ont toujours été, pour les ministres dévorans et despotes, l'égide où venoient se briser les traits envenimés

qu'ils lançoient sur les peuples : l'autorité l'écartoit, mais il reparoissoit toujours, et se montroit plus fort en proportion de la violence qu'il avoit à combattre : nulle crainte, nulle considération personnelle ne retenoit alors l'éloquence et la force des moyens qui pouvoient dessiller les yeux du souverain abusé.

Ne les accusons pas sur-tout d'avoir vu avec douleur l'arrivée des états-généraux.

Ne trouvons pas des torts là où il n'y a que l'apparence d'une vertu.

Voyons le désintéressement qui les anime, et ne cherchons pas dans le fonds de leur cœur des sentimens qu'ils n'ont jamais montrés : s'ils étoient en eux d'ailleurs, leur sacrifice seroit plus grand encore, et notre reconnoissance proportionnée à son étendue.

Dans tous les temps, les parlemens de France ont mérité l'estime de la nation ; dans tous les temps ils ont montré

plus de zèle pour sa gloire que d'ambition à conserver la leur : j'en apporte pour preuve les exils multipliés qu'ils ont subis de préférence aux graces de la cour. Ils ont toujours sacrifié leur liberté, leur fortune, leur vie même, au bonheur des peuples de leur ressort; la noble émulation d'y contribuer de tout leur pouvoir, leur a souvent attiré des disgraces qu'ils regardoient comme le plus pur hommage qu'ils offroient à leurs concitoyens. Disons la vérité, et convenons aujourd'hui que le bonheur des François est leur ouvrage : disons plus, et convenons encore, qu'ils en ont précipité plutôt que retardé l'époque.

La France sur le penchant de sa ruine ne pouvoit plus se soutenir; sa foiblesse étoit une lente agonie, qui devoit la conduire à sa fin; les remèdes violens devenoient nécessaires; il n'appartenoit plus aux parlemens de les administrer. Destinés,

dans leur origine, à des fonctions sublimes, chargés de rendre aux peuples la justice, dépositaires des lois, ils se bornoient à les défendre, à les faire respecter; ils partageoient avec les rois l'autorité souveraine; plusieurs fois la nécessité d'en soutenir l'éclat avoit forcé les François au sacrifice de leur fortune pour ceux qui défendoient leur vie. Les contributions cessoient toujours avec le danger qui les avoit produites. Le luxe, ce ver rongeurqui dévore les empires, n'avoit point encore infecté nos climats.

Ces mots barbares d'aides, de gabelles, de capitation, de sol pour livre, de contrôle, leur étoient inconnus. Plusieurs fois la nation s'est assemblée dès-lors, pour en régler et même en fixer l'extension et la durée. Les frais immenses qu'entraînoit la réunion de ses représentans, la difficulté à les conserver rassemblés et permanens, les avoient forcés à se faire représenter,

il est vrai ; mais simplement pour l'interprétation des lois qu'ils avoient portées. Les parlemens, jusqu'à ce jour, avoient fait leurs efforts pour mériter la confiance de la nation qu'ils représentoient ; la violence a souvent étouffé les effets d'une généreuse résistance : mais les inconvéniens que présentoient ces obstacles, étoient la barrière qui garantissoit le peuple du ministre oppresseur ; il lui en coûtoit toujours à l'enfreindre ; ses succès même précipitoient sa ruine. Le peuple étoit peut être plus heureux qu'aujourd'hui, mais la fièvre brûlante qui l'agite et le dévore, le purifie, et ne lui laisse de sa substance que la saine partie, qui va reprendre une nouvelle vie, des forces, et fixer enfin l'admiration et l'étonnement des quatre parties du monde.

Sur le Commerce.

Les troubles qui ont amené l'heu-

reuse révolution qui comble l'espoir des François, consolante sans doute pour la classe opprimée par le luxe, viennent de jeter l'effroi et la consternation dans le cœur de tous ceux qui depuis long-temps vivoient sur la confiance de leurs créanciers : de gros revenus ne suffisoient point à leurs dépenses ; ils attendoient des évènemens, l'époque d'un accroissement de fortune destinée à combler le déficit qu'ils augmentoient.

L'ouvrier, le marchand, conservoient leur pratique, si je puis me servir de cette triviale expression au dépens de leurs fonds, dont ils désirent vivement aujourd'hui la rentrée.

Les sacrifices sans bornes que vient de faire la noblesse françoise et le haut clergé, enlèvent à ces deux classes les moyens de remplir les engagemens qu'ils avoient pris.

L'incertitude de l'évènement et de ses suites, a enfoui le numéraire dans

les réduits les plus secrets. Les émigrations, les châteaux brûlés, vont forcer les propriétaires à des dépenses urgentes, dont les frais vont absorber le peu qui leur reste. Le commerce languit.

Les manufactures surchargées de bras inutiles, n'obtiennent plus le débit nécessaire; il faut du temps enfin pour rétablir parmi toutes les classes cette confiance, l'ame du commerce, cette confiance qui accorde ce délai souvent indispensable à l'honnête homme sur le point de manquer.

Les contraintes alors détermineroient des faillites que le délai, le calme, une heureuse constitution doivent prévenir par une juste suspension de toutes les actions et saisies que le créancier peut obtenir des tribunaux.

Une seule faillite précipite souvent mille familles dans le malheur et le désespoir; elles manquent elles-mêmes: quelle ramification de malheureux! c'est

une

une chaîne dont les branches se divisent en se développant, et dont les derniers anneaux sont enfin innombrables.

En général, le créancier ne perd souvent rien pour attendre; le débiteur discuté entraîne dans sa ruine tous ceux à qui il doit. Une surséance générale prévient tous ces malheurs; l'indispensable nécessité de l'accorder ne révoltera plus le créancier, qui lui-même jouira d'un bénéfice général. La circulation du numéraire reprendra son cours et produira cet aisance, le bien-être qui va rendre au commerce son activité, aux actions leur valeur, aux honnêtes gens les moyens de remplir des engagemens que des circonstances inopinées alloient réduire à la dure nécessité d'y manquer.

De la Religion ; à Monseigneur le Garde-des-Sceaux

Parmi tant de motifs de féliciter la

Nation Françoise des bienfaits dont elle se comble, du sein de son alégresse, et de la générosité des deux premiers Ordres, qu'il me soit permis de me faire entendre un instant, et de mettre sous les yeux d'un Prélat illustre, l'organe de son Maître, le chef de la justice, une seule réflexion mieux balancée sans doute par ses lumières, son zèle et ses vertus; mais que de grands intérêts patriotiques ne lui laissent pas le temps et les moyens de développer. C'est donc à ce Membre intéressant de la plus respectable et de la plus importante Assemblée, que j'adresse ma prière en invoquant son appui.

Sa constitution sort déja du berceau, décorée de toutes les marques du bonheur qu'elle va produire: elle présente dans sa naissance la perfection de tous ceux qui lui ont donné le jour. C'est l'ouvrage des plus chéris, des plus vertueux de nos Concitoyens: leur choix, qui honore tous ceux qu'ils repré-

sentent, prouvent encore combien d'autres étoient dignes de contribuer à la régénération de la France. Je ne crains donc plus de m'abandonner au jugement de cette généreuse Nation, qui étonne déja le monde par son énergie, qu'il ambitionne et qu'il admire.

L'ignorance des premiers siècles avoit soumis la France à l'empire despotique des Ministres de la religion ; ils en abusoient ; leur autorité, les respects qu'ils inspiroient, les foudres spirituels qu'ils manioient à leur gré, le défaut de lumières de ceux qu'ils commandoient, les avoient rendus aussi puissans que les Souverains les plus despotes ; ils disposoient des couronnes, agitoient le ressort des Empires, et ne s'étoient point oubliés.

Dans les derniers siècles, plus éclairés, ils se sont bornés dans leurs prétentions, comme dans les fonctions spirituelles qui leur étoient confiées : ils opéroient alors le bien que l'on devoit

attendre des salutaires instructions qu'ils prodiguoient aux fidèles.

Le calme dans les provinces, la simplicité des mœurs, la bonne foi dans le commerce, la fidélité dans les engagemens, le respect dû aux supérieurs, celui que la nature imprime bien profondément dans le cœur du fils honnête pour le père même qui ne le mérite pas, ce concours mutuel au bonheur de la société, ce dépouillement de l'égoïsme; tels étoient les heureux effets des principes religieux, dont les mères, plus occupées et plus instruites, nourrissoient en naissant les fruits de leur union, et des nœuds qu'elles savoient respecter.

J'avoue que dans les transports de joie qu'excitent en moi les nobles et généreux efforts d'une nation dont je partage la gloire, prêt à voir couronner ses travaux par le plus beau résultat des soins pénibles de ses Représentans, je vois, avec douleur,

l'oubli général du premier article que je désire y trouver.

La Religion.

En général, comme un politique, je la regarde comme le plus solide appui de la société, parce que tous ses principes tendent à sa conservation comme au bonheur mutuel des individus qui la composent. Je ne ne crains pas même d'assurer que, sans l'oubli, je dis plus, le mépris des principes des devoirs qu'elle impose, la nation seroit encore à purifier ses bras sanglans ; le peuple plus heureux méconnoîtroit encore le mot de trahison ; les grands, ceux de forfait et de vengeance.

La religion est au peuple ce qu'est l'éducation aux hommes qui le commandent. Dans les campagnes, elle affoiblit la violence des passions grossières, par la crainte et le danger de les satisfaire ; elle occupe leur loisir par les cérémonies multipliées qui en im-

posent nécessairement aux ames vulgaires, et fixent entièrement leurs idées.

Les instructions des pasteurs, soutenues de leur charité et du bon exemple, contiendront dans le devoir plus d'individus que tout le canon et les armées d'un empire; accoutumés dès le berceau à s'occuper de leurs devoirs, ils ne voient rien au-delà du bonheur qu'ils éprouvent à le remplir: les travaux des campagnes leur deviennent un besoin, lorsque les passions qu'ils amortissent sont étouffées par la crainte des châtimens et l'espoir d'un bonheur éternel.

Cette classe d'hommes, plus à craindre lorsqu'elle s'égare, est cependant le ressort de l'état: destinée à en faire le bonheur, ce n'est pas dans le désordre et la mollesse qu'elle s'occupera de ses devoirs; et toute l'éloquence de Démosthène ne vaudra pas, pour les contenir, l'instruction touchante d'un

pasteur qui prêchant autant par l'exemple que par la force et la simplicité de son exhortation, aura de loin fait plier ses brebis à l'entendre ; il animera leur courage, les soutiendra dans l'infortune, les consolera dans leurs souffrances, et les rendra dignes de la société, qui finira bientôt par se sentir animée de la noble émulation de contribuer à l'envi à la rendre plus heureuse.

Il est encore temps de relever cette religion dominante dans l'état ; elle est sans force et presque sans appui, plus aujourd'hui que jamais, par les grands intérêts qui détournent les idées sur tout autre objet que celui du bonheur général. Ne serai-ce pas l'accomplir que de chercher à l'établir sur une aussi belle base ? les philophes sont-ils plus heureux que les siècles qui la respectent. Je pardonne les foiblesses, mais non la mauvaise foi : je dis plus ; je pardonne à celui qui

678

même seroit convaincu dans le fond de son cœur, de son inutilité ; à plus forte raison, à celui qui, élevé dans d'autres climats, respecte et défend la religion de ses pères : il écoute le cri de sa conscience ; il mérite mon estime: mais celui que les passions égarent à tel point, qu'il cherche à se faire illusion, en s'appuyant sur des principes qui l'excusent et le justifient alors même qu'il est convaincu, celui-là, dis-je, est inexcusable ; il ne mérite pas même l'indulgence que l'on doit aux foiblesses, et quel est celui qui ne doit pas les pardonner ?

Concluons donc que la religion, étant la base la plus assurée du bonheur d'un état, c'est à ceux qui en manient les rênes à s'occuper de sa gloire, et la faire entrer dans le plan d'un travail qui doit à jamais mériter la reconnoissance de la nation, comme le respect et l'admiration de lunivers.

De l'Imp. de P. F. DIDOT jeune, quai des Augustins.